



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

413-04-02-00-4263/2– CITES 1/25

Notification aux Etats signataires et adhérents à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), conclue à Washington le 3 mars 1973

Retrait de réserves par le Canada

Par note verbale reçue le 7 mars 2025, le Canada a informé le dépositaire de l'achèvement de ses procédures légales internes nécessaires pour l'entrée en vigueur des amendements aux Annexes I et II de la Convention, tels qu'adoptés lors de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties (Panama, 14-25 novembre 2022) et des amendements à l'Annexe III de la Convention, tels que communiqués par notifications du Secrétariat aux Parties No. 2022/077 (3 novembre 2022) et No. 2022/81 (25 novembre 2022). Les réserves formulées par le Canada le 6 février 2023 à l'égard de ces Amendements sont ainsi retirées.

La présente notification est adressée aux gouvernements des Etats signataires et adhérents par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire), en application de l'article XXV, paragraphe 2, de la CITES.

Berne, le 24 mars 2025

